

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES APPLIQUEES  
A L'ACCUEIL ET L'EDUCATION DU JEUNE ENFANT**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'EDUCATION ET ENSEIGNEMENT**

<p><b>CODE : 985402U36D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du ...,  
sur avis conforme sur avis conforme du Conseil général**

<p style="text-align: center;"><b>SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES APPLIQUEES A L'ACCUEIL ET L'EDUCATION DU JEUNE ENFANT</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT</b></p>
---

## 1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des notions théoriques de base en psychologie, en philosophie, en sociologie, en droit et en sciences économiques et politiques permettant la compréhension, l'analyse et la réflexion critique de situations liées à l'accueil et à l'éducation du jeune enfant.

## 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

### 2.1. Capacités

*A partir d'un document écrit, s'appuyant sur des sources référencées et fiables, traitant au sens large du domaine de formation, par écrit et oralement, dans le respect des règles courantes de la présentation, de la syntaxe et de l'orthographe,*

- ◆ résumer en identifiant la problématique et les idées essentielles ;
- ◆ émettre une critique :
  - en développant une réflexion structurée,
  - en développant des arguments et des contre-arguments,
  - en explicitant sa position personnelle.

### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

*en s'exprimant de manière claire et structurée,*

- ◆ de définir et d'illustrer les concepts et processus relatifs à la psychologie, à la philosophie, à la sociologie, au droit et aux sciences économiques et politiques sur lesquels s'appuient le travail d'accueil et d'éducation du jeune enfant ;

- ◆ d'analyser des situations professionnelles relevant de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant en utilisant de façon critique et argumentée ces concepts et processus.

**Pour la détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ **niveau de précision** : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ **niveau de cohérence** : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ **niveau d'intégration** : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ **niveau d'autonomie** : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

#### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

##### 4.1 Psychologie générale

- ◆ de définir la psychologie, ses buts, ses champs d'intervention ;
- ◆ de décrire les principaux courants de la psychologie ;
- ◆ de caractériser leurs spécificités et de préciser leurs limites ;
- ◆ d'expliciter les concepts de psychologie générale utiles pour l'accueil et l'éducation du jeune enfant tels que la personnalité, les émotions, les perceptions, la motivation, le comportement social... ;
- ◆ de confronter les concepts envisagés à des situations concrètes issues de la vie professionnelle.

##### 4.2 Philosophie

- ◆ de mettre en évidence le sens du questionnement philosophique dans le cadre de l'accueil et de l'éducation du jeune enfant et dans une perspective citoyenne ;
- ◆ de comparer différentes approches philosophiques sous-jacentes aux finalités de l'accueil et l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ d'expliciter et d'illustrer les étapes méthodologiques pour formuler une question philosophique ;
- ◆ de s'exercer à la mise en doute méthodique des croyances, des préjugés, des représentations... sur la base de situations professionnelles.

##### 4.3 Sociologie

- ◆ de définir des concepts sociologiques tels que culture, société, socialisation, classes sociales, inégalités sociales, représentations sociales, genre, intégration et exclusion, stigmatisation... ;
- ◆ de déterminer le champ d'intervention de la sociologie et son apport pour l'accueil et l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ d'expliciter et d'illustrer la démarche sociologique ;
- ◆ d'appliquer des concepts sociologiques dans différentes situations professionnelles ;
- ◆ d'analyser les mécanismes de socialisation déterminant l'appartenance sociale et culturelle sur la base de situations professionnelles.

#### **4.4 Droit**

- ◆ de définir, d'illustrer les sources et le champ d'intervention du droit ainsi que son utilité pour l'accueil et l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ de cerner leurs enjeux et leurs applications pour le citoyen et pour les lieux d'accueil ;
- ◆ de situer l'organisation et les acteurs du monde judiciaire ;
- ◆ de définir la personnalité juridique, la capacité juridique et la notion de mandat ;
- ◆ d'illustrer la notion de justiciable et de citer les aides auxquelles il peut recourir pour faire valoir ses droits ;
- ◆ de définir les principes de la responsabilité civile et pénale des lieux d'accueil vis-à-vis des bénéficiaires, des employeurs, du personnel ;
- ◆ déterminer, au regard d'éléments de droit, les enjeux de l'accueil et l'éducation du jeune enfant liés à des situations professionnelles.

#### **4.5 Sciences économiques et politiques**

- ◆ d'identifier les mécanismes fondamentaux de l'économie contemporaine et de mettre en évidence le rôle de l'Etat en termes de répartition des richesses et de subventionnement des différentes matières et compétences ;
- ◆ de définir et d'illustrer des notions telles que non marchand, économie libérale, service public/privé, surendettement... ;
- ◆ de décrire les niveaux de pouvoir de l'Etat fédéral et leurs compétences respectives en matière d'accueil du jeune enfant ;
- ◆ de percevoir l'impact des choix économiques et politiques sur des problèmes sociaux individuels et collectifs et sur l'accueil et l'éducation du jeune enfant ;
- ◆ d'analyser différentes situations professionnelles au regard de concepts, mécanismes, principes économiques et politiques et le cas échéant de se poser en tant qu'acteur social et de transformation de la société.

### **5. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

### **6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b><u>Classement des cours</u></b>	<b><u>Code U</u></b>	<b><u>Nombre de périodes</u></b>
Psychologie générale	CT	B	12
Philosophie	CT	B	10
Sociologie	CT	B	14
Droit	CT	B	14
Sciences économiques et politiques	CT	B	14
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	<b>16</b>
<b>Total des périodes</b>			<b>80</b>
<b>ECTS</b>			<b>5</b>